

University of Alberta

par

Mélanie Grenier

Activité de synthèse soumise à la *Faculty of Graduate Studies and Research* en vue de
l'obtention du diplôme de Maitrise en sciences de l'éducation

La gestion de la diversité religieuse dans les écoles publiques

Campus Saint-Jean

Edmonton, Alberta

Été 2017

ABSTRACT

Public schools in Alberta offer inclusive education for all students. However, each child comes with a different background and culture, and with unique traditions and religious beliefs. How do teachers manage this religious diversity in classrooms? In this study, teachers from a public school were invited to participate in an interview process to better understand religious diversity, both as an asset and as a challenge to overcome.

RÉSUMÉ

Les écoles publiques en Alberta entendent offrir une éducation inclusive pour tous les élèves. Cependant, chaque enfant arrive avec un bagage culturel unique comprenant différentes traditions et croyances religieuses. Comment les enseignants gèrent-ils cette diversité religieuse en salle de classe? Dans le cadre de cette recherche exploratoire et qualitative, des enseignants d'une école publique ont été invités à participer à un entretien afin de mieux comprendre la situation en salle de classe et la manière dont la diversité religieuse est perçue, tant comme richesse que comme défi à surmonter.

REMERCIEMENTS

J'aimerais remercier ma superviseure, Eva Lemaire, et les enseignants du Campus Saint-Jean de leur appui. Merci, Eva, de m'avoir accompagnée tout au long de ma maîtrise et d'avoir été ouverte à mon sujet. J'ai apprécié les nombreuses rencontres, tous les courriels et les cours d'études dirigées.

J'aimerais également remercier mes parents, Justin et Kayla, pour leur soutien et leur encouragement pendant mes études. En dernier lieu, j'aimerais remercier mon époux, Cyril, qui m'a soutenue pendant mes études. Ses paroles d'encouragement et son appui m'ont poussée à continuer mes études.

TABLE DES MATIÈRES

1 Présentation de l'étude	
1.1 Introduction	6
1.2 Problématique	7
2 Revue de littérature	
2.1. La diversité religieuse au Canada.....	10
2.2. Le paysage scolaire en lien avec la religion en Alberta	12
2.3. Les politiques éducatives	14
2.4. La religion dans le curriculum scolaire.....	15
3. Méthodologie de la recherche	
3.1 Type de méthodologie	17
3.2 Collecte de données et l'éthique de la recherche	20
4 Résultats	
4.1 La place de la religion.....	22
4.2 Gérer la diversité religieuse en salle de classe	24
4.3 Accommoder les demandes des familles : les défis et les solutions.....	30
4.4 Valeurs humanistes et valeurs religieuses: des frontières ténues	34
Conclusion.....	39
Références	41

1. La gestion de la diversité religieuse dans les écoles publiques

1.1 Introduction

Les écoles publiques en Alberta servent à éduquer tous les élèves de la communauté et ce, de manière inclusive. D'après le conseil scolaire des écoles publiques d'Edmonton, l'objectif principal des écoles est de favoriser le cheminement académique réussi de chaque élève de la maternelle à la douzième année, sans exclusion ou marginalisation aucune (ESB, 2013). Ces écoles entendent former des citoyens canadiens forts de leur pluralisme et soucieux d'accueillir la diversité. Les élèves qui suivent leur éducation dans les écoles publiques arrivent chacun avec une diversité de traditions, de cultures et de croyances, notamment religieuses, du fait de la prégnance du phénomène migratoire en Alberta et parce que ces écoles accueillent les enfants de religions autres que catholique. Ainsi, les enseignants doivent accommoder les besoins des élèves et des parents, dans le respect des familles mais aussi des principes de laïcité de l'école. La loi scolaire de l'Alberta énonce clairement ce précepte: « WHEREAS students are entitled to welcoming, caring, respectful and safe learning environments that respect diversity and nurture a sense of belonging and positive sense of self (School Act, 2017, p. 11). L'article 50.1 de la Loi scolaire expose en détail la responsabilité du conseil en matière de respect de la diversité religieuse :

(1) A board shall provide notice to a parent of a student where courses, programs of study or instructional materials, or instruction or exercises, include subject-matter that deals primarily and explicitly with religion or human sexuality.

(2) Where a teacher or other person providing instruction, teaching a course or program of study or using the instructional materials referred to in subsection (1)

receives a written request signed by a parent of a student that the student be excluded from the instruction, course or program of study or use of instructional materials, the teacher or other person shall, in accordance with the request of the parent, permit the student, without academic penalty,

(a) to leave the classroom or place where the instruction, course or program of study is taking place or the instructional materials are being used for the duration of the part of the instruction, course or program of study, or the use of the instructional materials, that includes the subject-matter referred to in subsection (1), or

(b) to remain in the classroom or place without taking part in the instruction, course or program of study or using the instructional materials.

(c) This section does not apply to incidental or indirect references to religion, religious themes or human sexuality in a course, program of study, instruction or exercises or in the use of instructional materials. *» (School Act, 2017, p. 50-51)

On se demandera dès lors comment les enseignants gèrent de fait les différences religieuses qui s'expriment dans les salles de classe.

1.2 La problématique

Le calendrier scolaire des écoles en Alberta suit celui des célébrations chrétiennes, ce qui se traduit par une planification de l'année scolaire en fonction des congés fériés à l'échelle du pays (par exemple, Noël et Pâques). Notre expérience personnelle comme enseignante, confirmée par les propos tenus par les participants à cette recherche, nous permet

d'affirmer que les enseignants tendent à enseigner durant l'année scolaire différents thèmes qui englobent en partie des fêtes religieuses telles que l'Action de grâce, Noël, la Saint-Valentin et Pâques. Pendant ces périodes spécifiques, les enseignants insistent sur du vocabulaire ou encore développent des activités de lecture et d'écriture en lien avec ces fêtes et traditions religieuses. Travaillant dans le cadre de l'interdisciplinarité, les enseignants ont également tendance à inclure ces sujets ou thèmes dans les cours de français, d'études sociales, de mathématiques ou encore d'art plastique. La réutilisation de thèmes étudiés en classe dans les différentes disciplines scolaires permet en effet le renforcement du vocabulaire enseigné. Dans les écoles d'immersion notamment, il est important de créer plusieurs occasions pour que les enfants puissent parler en français et utiliser le vocabulaire appris. Mais si les thèmes comme Noël et Pâques doivent pouvoir motiver les élèves puisque ce sont des fêtes qui, de façon générale, les intéressent, il reste que certains élèves ne célèbrent pas ces fêtes chrétiennes et donc refusent de participer aux activités qui y sont reliées, comme leur permet la Loi scolaire de l'Alberta. Le texte stipule en effet que «where a teacher or other person providing instruction, teaching a course of study or educational program or using the instructional materials referred to in subsection (1) receives a written request signed by a parent of a student that the student be excluded from the instruction, course of study, educational program or use of instructional materials, the teacher or other person shall accordance with the request of the parent permit the student, without academic penalty in » (School Act, 2017, p. 50-51).

En tant qu'enseignante dans une école d'immersion en milieu urbain, nous avons été nous-même confrontée à la difficulté de devoir accommoder les demandes de familles et adapter les activités que nous avons prévues pendant les périodes de fêtes. À de multiples reprises

durant notre pratique, nous avons eu à prendre le temps de trouver ou créer une activité liée au concept à étudier, mais dans une version différente afin de n'exclure aucun élève que le thème du mois, associé à la religion, incommodait. Cette réalité se manifeste particulièrement au mois de décembre.

Lors de l'organisation d'activités impliquant la participation de toute l'école, comme le concert de Noël par exemple, chaque classe est invitée à préparer une chanson ou une présentation pour le spectacle présenté aux parents en soirée. La participation exige énormément de répétition et de temps en salle de classe pour les élèves. Or, les élèves qui ne participent pas au spectacle doivent souvent sortir de la salle de classe pendant la préparation; ils sont donc exclus de l'activité scolaire. Nous remarquons aussi que ces élèves restent à la maison pendant la journée du concert et d'autres journées où ont lieu des activités de Noël. Pourtant, comme ni le concert ni les autres activités ne durent toute la journée, il est important que les élèves viennent à l'école à tous les jours afin de ne pas prendre de retard par rapport à leurs études. Bien que problématique, l'inclusion de chaque élève est pourtant nécessaire. Les enseignants doivent en effet s'assurer que chaque enfant ait sa place à l'école et se sente valorisé. Mais, comment est-ce qu'on peut réussir cette tâche quand on exclut les enfants des activités scolaires?

Dans le cadre de ce projet de recherche, nous avons ainsi choisi de travailler sur une problématique en lien avec le respect de la diversité religieuse dans les écoles publiques, une problématique qui fait donc écho à nos questionnements professionnels en tant qu'enseignante. Notre étude se restreint au niveau élémentaire, niveau auquel nous enseignons et auquel les enseignants de la présente recherche qualitative se situent.

Revue de la littérature

2.1. La diversité religieuse au Canada

Le Canada est une société pluraliste et inclusive, reposant sur le multiculturalisme et la liberté de religion, comme l'indiquent plusieurs textes clés de la constitution canadienne. L'article 10 de la Charte canadienne des droits et libertés de la personne (1975) affirme que :

Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Ce respect de la diversité, y compris religieuse, est également affirmé au niveau de la province dans les deux documents suivants :

1) Alberta Bill of Rights

« Recognition and declaration of rights and freedoms

1. It is hereby recognized and declared that in Alberta there exist without discrimination by reason of race, national origin, colour, religion, sexual orientation, sex, gender identity or gender expression [emphasis added], the following human rights and fundamental freedoms, namely:

(a) the right of the individual to liberty, security of the person and enjoyment of property, and the right not to be deprived thereof except by due process of law;

- (b) the right of the individual to equality before the law and the protection of the law;
- (c) freedom of religion; » (Alberta Bill of Rights, 2015, p. 1)

2) Alberta Human Rights Act

« **Preamble** WHEREAS it is recognized in Alberta as a fundamental principle and as a matter of public policy that all persons are equal in: dignity, rights and responsibilities without regard to race, religious beliefs, colour, gender, physical disability, mental disability, age, ancestry, place of origin, marital status, source of income, family status or sexual orientation. » (Alberta Human Rights Act, 2015)

Cependant, sachant que la suprématie de Dieu est affirmée dans la constitution canadienne, que ce dernier est glorifié dans l'hymne royal et national, on ne s'étonnera guère de la forte présence du christianisme au Canada. D'après le recensement de Statistique Canada en 2011 (Enquête nationale auprès des ménages), 67,3% de la population canadienne se reconnaît dans le christianisme (pratiquant et non-pratiquant). En lien avec la croissance de sa population immigrante, plus de 7,2% de la population canadienne affirmait avoir une religion autre que chrétienne. Chez les répondants, 3,2% disent avoir une affiliation avec la religion musulmane, 1,5% avec l'hindouisme, 1,4% avec le sikhisme, 1,1% avec le bouddhisme et 1,0% avec le judaïsme. Enfin, 23,9% de la population disait n'avoir aucun lien aux religions. (Statistique Canada, 2011, section Religions au Canada).

Ces statistiques sont essentielles pour comprendre le contexte global des familles fréquentant les écoles publiques, ouvertes à toutes les familles, indépendamment de leurs appartenances religieuses. Dans l'article *Religious Diversity and Inclusion : Policy and Accommodation Practices in British Columbia's Secular School System*, D'Amico and

Jacquet (2016, p.16) indiquent que les écoles ont de fait un rôle à jouer dans la construction d'une société pluraliste et inclusive, y compris sur le plan religieux : « Canada has aspirations of being a pluralistic and inclusive society. Federal and provincial policy in recent decades demonstrates that desire. Stating the values of respect, tolerance, and inclusion of all provides schools with important foundations upon which to build a civil and respectful society ».

2.2. Le paysage scolaire en lien avec la religion en Alberta : les écoles confessionnelles, les écoles publiques et autres

D'après le site web d'Alberta Education, il existe six autorités scolaires en Alberta. Voici le tableau tiré du site web d'Alberta Education (2017) :

Type d'autorités	Autorités	Écoles
Publique	42	1 498
Séparée	17	391
Francophone	4	40
À charte	13	22
Services préscolaires (opérateur privé)	97	130
École privée	150	182
Provinciale	16	56
Fédérale – Premières Nations	35	62
Fédérale	1	7
Total	375	2 388

* Une école de Alberta Education en est une qui est gouvernée par une autorité scolaire active dans la province. (Alberta Education, 2017)

1- Les écoles publiques offrent une éducation publique à tous les élèves.

2- Les écoles séparées sont des écoles confessionnelles protestantes ou catholiques.

3- Les écoles francophones offrent une éducation en français aux élèves. Elles peuvent aussi leur offrir une éducation religieuse.

4- Les écoles à charte sont des écoles sans but lucratif qui offrent une éducation différenciée aux élèves.

5- Les écoles des services préscolaires sont des écoles avec un opérateur privé qui offrent des programmes de la maternelle. Les programmes sont non-confessionnels.

6- Les écoles privées ne reçoivent pas toute l'aide financière du gouvernement et ne sont pas tenues de suivre le programme d'études de l'Alberta.

7- Les écoles fédérales des Premières Nations offrent l'éducation aux enfants autochtones vivant hors réserve.

Toutes ces écoles sont tenues de se conformer à la Loi scolaire garantissant les droits fondamentaux, dont la liberté de religion que nous expliquerons plus en profondeur dans la partie suivante.

Le tableau d'Alberta Education ci-haut indique qu'il existe 2 388 écoles en Alberta et que 1 498 d'entre elles sont des écoles publiques, soit plus de la moitié (Alberta Education, 2017). Quand bien même les familles albertaines ont le choix d'écoles « religieuses », beaucoup choisissent donc en réalité des écoles publiques pour leurs enfants. Ces écoles profitent ainsi d'une richesse multiculturelle et d'une diversité d'appartenances (et non appartenance) religieuses puisqu'elles accueillent des familles d'horizons différents. La responsabilité des écoles publiques et de l'administration est de maintenir une position neutre quant à la religion. Or, comme l'expliquent D'Amico et Jacquet (2016), certaines

familles, bien que scolarisant leurs enfants en milieu public, demandent des arrangements particuliers, ce qui peut poser de réels défis sur le terrain:

the role of school district administrators in resolving these complex issues is often overlooked in the general debate over the recognition of religious identity in school. Indeed, at the school and district level, these tensions can lead to challenging ethical decisions for administrators, such as when they are asked to exclude books, resources, or content from the curriculum that offends the religious beliefs of some of their stakeholders (D'Amico and Jacquet 2016, p.6).

2.3. Les politiques éducatives en lien avec la religion dans les écoles publiques albertaines

Les écoles publiques albertaines suivent les politiques de la Loi scolaire dont l'article 50 affirme que :

(1) A board may

(a) prescribe religious instruction to be offered to its students;

(b) prescribe religious exercises for its students;

[...]

(e) permit persons other than teachers to provide religious instruction or exercises to its students.

(2) Where a teacher or other person providing religious instruction or exercises or a teacher providing patriotic instruction or exercises receives a written request signed by a parent of a student that the student be excluded from religious instruction or exercises or patriotic instruction or exercises, or both, the teacher or other person shall, in accordance with the request of the parent, permit the student:

(a) to leave the classroom or place where the instruction or exercises are taking place for the duration of the instruction or exercises, or

(b) to remain in the classroom or place without taking part in the instruction or exercises.

1988 cS-3.1 s33; 1990 c36 s16 » (School Act 2017, p. 50)

D'après ce document, il est donc possible pour les élèves de recevoir une formation religieuse dans les écoles publiques. Toutefois, les parents ont également le choix d'exclure leur enfant des leçons portant sur la religion. L'article 13 de l'acte permet également à un élève de s'absenter de l'école pour assister à une célébration religieuse (School Act 2017, p. 21). Ces deux options doivent être appuyées par une lettre des parents de l'élève. Il est important d'ajouter que d'après l'article 34 de ce même document, les écoles à charte n'ont le droit d'être affiliées à aucune religion comme telle (School Act 2017, p.37).

Il est alors évident que les élèves ont le droit de recevoir une éducation religieuse dans les écoles publiques et que l'école est responsable d'engager quelqu'un pour enseigner un cours de religion si on le demande.

2.4. La religion dans le curriculum scolaire

Les écoles publiques albertaines suivent les programmes d'études de l'Alberta, qui sont tous disponibles en ligne sur le site web de Alberta Education. Nous regarderons ici les indications du curriculum en lien avec la religion au niveau élémentaire, qui est celui qui nous intéresse plus spécifiquement. Dans les programmes d'études de sciences et de mathématiques, on n'évoque pas la religion ni les programmes religieux. Dans les

programmes de langues (programmes d'étude de français langue seconde-immersion et English Language Arts), certains des résultats d'apprentissages spécifiques parlent de tradition et de culture, mais ne mentionnent pas la religion (autre que dans l'exemple de CÉ 1 p. I-49). Les enseignants et les élèves pourraient alors inclure des aspects religieux dans les leçons, mais il n'y a pas de résultats d'apprentissages spécifiques qui nécessitent une leçon sur les faits religieux.

Dans le programme d'études sociales de la maternelle à la douzième année, le terme « religion » y est présent. La section qui explique la vision du programme affirme qu'« une vision pluraliste reconnaît que la citoyenneté et l'identité sont influencées par de multiples facteurs comme la culture, la langue, l'environnement, le sexe des personnes, l'idéologie, la religion, la spiritualité et la philosophie. » (Programme d'études : études sociales, 2006, p. 1). Plusieurs aspects de ce programme d'études entraîneraient une leçon touchant des faits religieux. Voici quelques exemples :

- 1- En maternelle, pendant l'unité « Je suis unique », les élèves étudient les caractéristiques de chacun de leurs camarades et ce qui les rend uniques. La confession religieuse pourrait donc y être évoquée. (p.19)
- 2- En première année, les élèves étudient leur communauté et s'arrêtent sur les groupes auxquels ils appartiennent (par exemple : groupes sportifs, communautaires, religieux etc.). De plus, pendant l'unité qui porte sur le passé, les élèves apprennent sur les traditions et les fêtes du passé, qui peuvent inclure des fêtes religieuses. (pp. 25-31)
- 3- En deuxième année, on se penche sur les trois communautés canadiennes de Saskatoon, Météghan et Iqaluit. Les élèves étudient les récits, les traditions et la culture de chaque communauté et des peuples comme les Inuits, les Ukrainiens et les Acadiens.

- Les élèves s'arrêtent sur des textes qui parlent de faits religieux de chaque communauté. (pp. 33-40)
- 4- En troisième année, les élèves étudient quatre communautés mondiales : l'Inde, la Tunisie, l'Ukraine et le Pérou. Les élèves apprennent les traditions et la culture de chaque communauté. L'enseignant peut inclure les faits religieux de chaque communauté dans les éléments étudiés. (pp. 41-48)
 - 5- En quatrième année, les élèves étudient l'Alberta et ses peuples. Pendant l'unité qui parle de récits et de peuples, les élèves s'arrêtent sur l'identité albertaine et étudient, à travers des récits, les peuples autochtones, l'histoire du français, les institutions britanniques et les immigrants de l'Europe. On peut explorer les faits religieux pour chacun des peuples évoqués (pp. 49-60).
 - 6- En cinquième année, les élèves étudient le Canada : la géographie, l'histoire, le mode de vie et l'identité canadienne. La religion joue un rôle dans l'histoire du Canada et influence grandement l'identité canadienne (pp. 63-75).

3. Méthodologie de la recherche

3.1 Type de méthodologie

Afin de mieux comprendre comment la diversité religieuse est gérée dans les salles de classe, cette recherche explore le point de vue des enseignants et leurs pratiques lorsque qu'ils sont confrontés à la religion, notamment quand les élèves font entrer leurs croyances religieuses dans des discussions ou quand la religion des élèves a un impact sur leur participation à des activités pédagogiques. Notre but est d'analyser ces situations et de mettre en avant quelques éléments de réponses quant à la manière de gérer le religieux au

sein des écoles publiques. Notre approche de recherche est dès lors résolument qualitative et exploratoire.

Notre méthodologie vise à déterminer comment les enseignants gèrent la diversité religieuse en salle de classe. Selon une première hypothèse, les enseignants sont mis en difficulté dans leur pratique. Centrant leur intervention pédagogique sur les élèves et leurs expériences personnelles, les enseignants sont inévitablement confrontés à la part du religieux que certains enfants portent en eux, quand bien même sont-ils scolarisés dans une école publique. Une autre hypothèse veut que les enseignants n'aient pas reçu une formation adéquate sur les différentes religions et sur les manières de les aborder en classe. Il est alors difficile pour eux de partager leurs connaissances et de savoir comment répondre à l'irruption du religieux en salle de classe.

Afin de répondre à la question de recherche et d'infirmer ou de confirmer nos deux hypothèses, les données résultant des entretiens donneront lieu à une analyse thématique de contenu.

Les questions posées pendant les entrevues

Suivant la méthodologie de l'entretien semi-directif, nous avons posé une question initiale délibérément large afin de pouvoir laisser la discussion se dérouler sans trop influencer les données. Notre grille d'entretien contenait toutefois trois questions permettant de nous assurer de collecter des données qui répondent aux hypothèses.

Voici ainsi les questions qui ont été posées :

1- Qu'est-ce que vous pensez de la place de la religion dans votre école?

- 2- Comment gérez-vous la diversité religieuse en salle de classe?
- 3- Est-ce que vous avez rencontré des problèmes et trouvé des solutions?
- 4- Comment sont enseignées les « valeurs humanistes/éducatives » qui se retrouvent dans les différentes religions présentes à l'école (études sociales, santé etc.)?

Ces questions recourent trois thèmes principaux qui guident notre analyse : (1) la place de la religion en salle de classe (dans quel cours et à quel niveau), (2) la gestion de la diversité en salle de classe, les défis et les pistes de solutions trouvées par les enseignants et, de manière plus spécifique, (3) l'enseignement des valeurs et des caractéristiques humanistes qui souvent recourent les valeurs religieuses. Cette analyse thématique de contenu nous permet alors de comparer nos résultats des entrevues en s'appuyant sur des sources académiques.

Les participants

Nous avons mené des entrevues avec quatre enseignants de la même école qui enseignent dans une école publique à double voies (immersion française et anglais). Il existe 2 ou 3 classes d'immersion française et une classe anglaise pour chaque niveau scolaire. Les enseignants choisis avaient chacun au moins 4 ans d'expériences en salle de classe. Ce critère aléatoire permettait de trouver des enseignants expérimentés, mais il était aussi assez inclusif pour recruter des enseignants avec des classes de niveaux différents. Vu le caractère qualitatif de la recherche (seulement quatre enseignants ont été interrogés), nous ne pouvons pas entrer dans des considérations relatives à d'éventuelles variables.

Notons toutefois que parmi nos participants, deux sont religieux et les deux autres, non religieux (nous étions déjà au courant de cette caractéristique avant de faire les entrevues

puisque ces enseignants sont des collègues). Par ailleurs, deux des participants à l'étude ont enseigné dans une école religieuse avant d'enseigner dans une école non confessionnelle, alors que les deux autres ont seulement de l'expérience dans une école publique. On propose ci-dessous un tableau résumant le profil des participants à l'enquête. Notons également que pour protéger la confidentialité des participants, ceux-ci seront présentés comme participant A, B, C et D.

Participant	Niveau enseigné	Années d'expérience	Immersion française ou anglais	Expérience préalable d'enseignement dans une école confessionnelle
A	Première année	25 ans	Immersion française	Oui
B	Première année	25 ans	Anglais	Non
C	Troisième année	8 ans	Immersion française	Oui
D	Cinquième année	4 ans	Immersion française	Non

3.2 Collecte de données et éthique de la recherche

Chaque entrevue s'est déroulée pendant la session d'automne avec les enseignants dans leur salle de classe afin de pouvoir assurer un espace confidentiel, selon leur préférence.

Tous ont répondu aux mêmes 4 questions, cependant certains enseignants se sont étendus sur certains sujets, ce qui a permis d'enrichir l'entretien et de donner place à de nouvelles questions. Chaque entrevue a été d'abord enregistrée et ensuite transcrite.

Avant de commencer la recherche et les entrevues, nous avons fait une demande auprès du comité d'éthique de l'université. Par la suite, nous avons demandé l'autorisation du directeur de l'école, conformément à la procédure approuvée. Nous avons ensuite contacté les participants par courriel. Suite à leur réponse positive, nous les avons rencontrés une fois avant l'entrevue, afin de leur remettre les questions de l'entrevue et de s'assurer que leur participation était volontaire et qu'ils ne ressentaient pas de pression pour participer. Après avoir discuté du formulaire de consentement à la recherche (validé par le bureau de l'éthique de l'université), les enseignants l'ont signé, acceptant volontiers de participer au projet. Soulignons enfin que nous avons une connaissance antérieure de ce terrain de recherche, étant nous-mêmes enseignante.

4. Analyse des données

L'analyse des résultats des entrevues suit les 4 thèmes centraux de notre grille d'entretien :

1) la place accordée à la religion dans l'enseignement en contexte scolaire publique et non confessionnel, selon les enseignants, 2) la gestion de la diversité religieuse en classe 3) la manière d'accommoder les demandes spécifiques des familles, et 4) la manière dont les valeurs humanistes sont travaillées par les enseignants avec ou sans référence au religieux.

4.1 La place de la religion

Il faut premièrement s'arrêter sur un point important : la place de la religion en salle de classe. Les participants de cette recherche n'étaient pas d'accord sur la position de la religion en salle de classe. Les participants A et B croient que la religion fait partie de la salle de classe, même si on n'inclut pas le sujet délibérément dans nos leçons. Le participant A a partagé son avis selon lequel « on devrait avoir la liberté d'exprimer nos valeurs et nos croyances sans être jugé ou attaqué. Alors si les élèves dans la salle de classe veulent partager quelque chose de leur vie, il devrait avoir la chance de faire cela ». Cependant, les participants C et D ne croient pas que la religion soit un élément légitime en salle de classe et ils ont en effet affirmé que la religion n'avait pas de place dans la salle de classe puisqu'ils enseignent dans une école publique. La participante D a également affirmé que « la religion c'est un choix personnel qui peut parfois créer des problèmes puisque chacun a des croyances différentes », ce qui implique que la religion n'a aucune place à l'école. Elle a continué en soulignant qu'il « existe plusieurs d'autres endroits où on peut pratiquer et discuter de nos croyances (religieuses) et qu'on devrait laisser l'école pour l'éducation ». Il s'agit d'un point intéressant car, même si certains participants ne pensent pas que la religion a un rôle à jouer à l'école publique, tous comprennent bien que chaque enfant arrive avec différentes croyances et traditions, et affirment qu'on doit être ouvert à ces différences. Pourtant, certains ignorent dans leurs représentations le cadre imposé par la Loi scolaire que doivent suivre les écoles publiques et qui indique que la religion peut être présente dans les salles de classe et que, dans tous les cas, la liberté de religion doit être défendue dans tout milieu scolaire, y compris non confessionnel.

Chaque participant a également soulevé le fait qu'il existe des écoles « religieuses », comme les écoles catholiques, que les parents peuvent choisir pour leurs enfants, s'ils

cherchent à relier l'éducation à la religion. Ces écoles offrent des cours de catéchèse pour les élèves et des services pour les occasions spéciales comme Noël et Pâques. De plus, les élèves peuvent y discuter ouvertement de Dieu et de leurs croyances avec d'autres qui ont les mêmes points de vue. On remarque donc une certaine incompréhension de la part des enseignants quant aux raisons qui poussent les parents à inscrire leurs enfants dans une école non confessionnelle si la religion est pour eux importante et qu'ils envisagent un impact possible de la religion sur la scolarisation de leurs enfants. Il serait ainsi intéressant d'approfondir cette question et d'envisager les perspectives à la fois des enseignants et des familles.

De plus, les données font apparaître que, même si les enseignants croient qu'il devrait exister une séparation entre l'éducation et la religion, tous avaient bel et bien vécu des situations où la religion était apparue pendant une discussion, et aucun d'entre eux n'avait refusé le point de vue de l'élève. La participante B a dit en effet que même si elle n'enseignait pas la religion formellement en salle de classe, il existe des moments où la religion apparaît pendant des discussions et que c'est alors important d'en discuter. Elle a ajouté que c'est important de démontrer aux élèves qu'il existe différentes religions et différentes croyances.

Il est intéressant de noter que les deux participants qui ont déjà enseigné dans le système catholique ne partagent pas nécessairement la même opinion. Ainsi, participant A, qui a enseigné dans une école catholique en Saskatchewan avant d'enseigner dans une école publique en Alberta, affirme qu'il existe des différences entre les deux mais que si un élève partage un point de vue religieux en salle de classe, peu importe le type d'école, elle ne

l'arrête pas. Participant C, qui a également enseigné dans une école catholique pendant son stage et qui a apprécié les célébrations religieuses pendant les temps de fêtes, précise que la religion relève quant à elle bien de la famille et non de l'école.

4.2 Gérer la différence religieuse en salle de classe

Prendre en compte et gérer la diversité religieuse en salle de classe peut être une tâche compliquée pour les enseignants. En effet, comme ce n'est pas la norme de demander aux élèves, ni aux parents, leur choix religieux au début de l'année, il est impossible de connaître les croyances religieuses de chaque famille. Effectivement, la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée stipule que: « (4) A disclosure of personal information is presumed to be an unreasonable invasion of a third party's personal privacy if: ... (h) the personal information indicates the third party's racial or ethnic origin or religious or political beliefs or associations. » (Province of Alberta, 2015, p. 24-25).

Les enseignants peuvent cependant se construire des représentations sur l'identité et l'affiliation religieuse de leurs élèves. Dès lors, un enseignant pourrait, par exemple, être tenté de convoquer les connaissances d'un élève sikh lorsque l'Inde est à l'étude en troisième année. De même, l'unité sur l'identité et l'appartenance groupale se prête à des témoignages personnels de la part des élèves, incluant donc leur appartenance religieuse. Participant D a affirmé qu'il trouve très difficile de gérer les différences religieuses en salle de classe et qu'il estime donc plus facile de ne pas y toucher. Par contre, est-ce légitime que l'enseignant évacue l'expérience de l'élève quand elle peut générer du savoir?

4.2.1 Deux moments propices à l'émergence du religieux : le cas de Noël et de Pâques

Certains aspects du curriculum impliquent que les religions soient abordées en classe, par exemple, en études sociales en troisième année lorsqu'on parle de la culture religieuse en Inde, ou l'unité sur l'appartenance à un groupe (études sociales) en première année. Il arrive que dans certains cas, des élèves puissent vouloir donner leur exemple et la discussion peut alors porter sur des questions plus personnelles, confrontant l'enseignant à la question de déterminer ce qui est acceptable ou pas dans la classe pour en préserver le caractère laïc.

Chaque participant a affirmé que le sujet de la religion est le plus présent pendant le temps de Noël, une période donc particulière et particulièrement sensible pour ce qui est du traitement du religieux dans la classe. Chaque enseignant explique que quand on demande aux élèves comment ils célèbrent la fête, il y a souvent un élève qui évoque la fête de Jésus, ou bien le fait qu'il va à l'église. Tous les participants ont dit qu'ils donnaient la chance à l'élève de partager ses idées. De même, la moitié des participants ont également dit que s'il s'agissait d'une activité d'écriture au tableau, ils écriraient l'idée de l'élève. Participant A a signalé que si on écrit l'idée de l'enfant qui a évoqué le Père Noël, il est juste d'écrire également l'idée de celui qui a parlé de Jésus. Comme chacun a son propre point de vue et qu'on veut enseigner aux élèves qu'ils doivent valoriser tous les points de vue, nous devons faire preuve des mêmes valeurs et noter toutes les idées au tableau. Si les enseignants choisissent ce qu'ils écrivent au tableau, ils indiquent aux élèves que certaines idées sont meilleures que d'autres. De plus, en choisissant de ne pas écrire le commentaire religieux ou en arrêtant la discussion de classe à cause du commentaire d'un élève, on attire plus d'attention sur le sujet. Par conséquent, les enfants deviennent encore plus curieux et veulent comprendre la raison pour laquelle on ne peut pas parler du sujet ou l'évoquer au

tableau. Deux participants ont admis qu'ils avaient arrêté des conversations portant sur la religion et qu'ils avaient refusé d'écrire les idées des élèves au tableau si elles évoquaient la religion puis qu'ils croyaient que les écoles publiques ne permettaient pas les discussions religieuses. Participant C a admis qu'elle avait ensuite entendu les élèves parler de la croyance en Dieu dans le couloir après la conversation en salle de classe, et qu'elle avait dû encore une fois arrêter cette discussion. Pourtant, selon la Loi scolaire, les élèves ont le droit de discuter de la religion et de la croyance en Dieu. L'enseignant affirmait qu'elle préférait éviter une dispute entre les élèves. Cependant, si on veut enseigner aux élèves qu'on doit respecter les différents points de vue de chacun, il est nécessaire d'encourager ces discussions difficiles. C'est en permettant ces conversations que les élèves pourront mieux comprendre et valoriser ces différences, peu importe le sujet. Si les enseignants souhaitent que les élèves apprennent l'un de l'autre, n'est-ce pas qu'on doit les laisser avoir ces discussions, surtout dans des espaces non-formels comme le couloir et la cour d'école? Ce genre d'échange d'idées est essentiel pour que les élèves comprennent qu'il existe des différences entre les individus et pour qu'ils apprennent à valoriser cette diversité. Les élèves savent qu'ils ne vivent pas dans un monde où chaque individu est comme l'autre, alors on doit leur laisser la chance de découvrir et apprécier la richesse qu'apporte la diversité religieuse.

4.2.2 Les religions chrétiennes à l'écart?

Chaque participant a admis qu'ils avaient incorporé la religion d'une façon ou d'une autre dans une leçon, au moins une fois au cours de l'année. Tous ont ainsi affirmé qu'à Noël, ils avaient lu une histoire ou avaient eu une discussion portant sur les traditions

personnelles de chaque élève. Surtout pendant le cours de « French Language Arts », il existe plusieurs résultats d'apprentissage spécifiques qui encouragent les élèves à partager leur vécu personnel. Par exemple, dans le programme d'étude de l'Alberta pour la maternelle à la troisième année, dans la section sur la compréhension orale (l'écoute-CO2), on affirme que :

L'élève sera capable de comprendre des discours oraux et de décoder des messages sonores dans des produits médiatiques pour répondre à des besoins d'imaginaire, de divertissement et d'esthétique. L'élève devra :

- Réagir à une histoire en faisant part de ses sentiments et de ses préférences
- Réagir à une histoire en faisant part de ses sentiments, de ses interrogations ou de ses opinions » (Program of Studies : French Language Arts- Immersion, 1998)

Si dans le programme d'étude, on veut encourager les élèves à exprimer leurs sentiments et parler de ce qu'ils aiment, à partager leurs connaissances antérieures et à poser des questions, les enseignants doivent également encourager les apprenants à faire la même chose, peu importe le sujet qu'ils évoquent. Si les élèves veulent parler de l'existence de Dieu, ils devraient être valorisés et encouragés à poser des questions pour discuter respectueusement de leurs points de vue.

En dehors de la période de Noël qui peut entraîner des discussions de la religion catholique dans la classe, les enseignants semblent avoir choisi d'évoquer des religions autres que catholique. En effet, trois des participants ont également lu une histoire avec un thème religieux à leurs élèves pendant une leçon de français ou d'études sociales. Ces enseignants avaient choisi des histoires qui portaient sur les fêtes de Hanoukka, de Di wali ou de

Ramadan afin que chaque enfant puisse se sentir représenté au cours de l'année. Il est évident dans ce cas que les enseignants se sentent plus à l'aise à lire une histoire religieuse qui n'est pas liée à leur propre religion : ils ne risquent en effet pas de laisser leur foi influencer la leçon. On remarque ainsi que les enseignants pensent qu'en lisant une histoire « non-chrétienne », ils transmettent tout simplement des faits religieux ou culturels et n'ont pas à influencer la foi de leurs élèves. Pourtant, il leur serait possible de lire une histoire en lien avec le christianisme qui évoque, par exemple Jésus ou Pâques, et en parler comme d'une croyance spécifique tout en agrémentant la lecture de faits sur la religion en question sans qu'il ne soit question d'influencer la foi des élèves.

Regardons ici d'un peu plus près l'expérience rapportée par un de nos répondants. Puisque participant C enseigne en troisième année et qu'en étude sociales les élèves apprennent sur la culture de quatre différentes communautés (l'Inde, la Tunisie, l'Ukraine et le Pérou), l'enseignant a décidé de lire un livre sur l'hindouisme à ces élèves afin de répondre à un résultat d'apprentissage spécifique du programme d'études. Le programme d'études des études sociales de la troisième année affirme que :

l'élève pourra explorer d'un œil critique les caractéristiques sociales, culturelles et linguistiques qui affectent la qualité de la vie dans des communautés du monde en étudiant les questions d'enquête suivantes et en y réfléchissant :

- Quels sont les traditions, les fêtes, les récits et les pratiques qui créent des liens entre les personnes qui vivent dans les communautés étudiées et les relient à leur passé? (p. ex., la langue parlée, les traditions, les coutumes)? (TCC, CC, RÉP);

- Comment se reflète l'identité individuelle et collective dans les traditions, les fêtes, les récits et les coutumes des communautés étudiées ? (CC, I, TCC) »
(Alberta Education programme d'étude : études sociales, 2005, p. 43).

L'enseignante avait choisi une légende hindoue qui parlait d'un dieu sacré. L'activité a déclenché une discussion de classe qui a mené à une comparaison du dieu auquel croient certains élèves et celui évoqué dans le livre. Les élèves ont aussi compris qu'il existe différents dieux dans différentes religions. L'enseignante mêle ici de manière intéressante la découverte de (et les connaissances sur) l'hindouisme et la référence aux croyances religieuses des élèves, ce qui indique de fait que les frontières entre l'enseignement des faits et des récits religieux d'une part, et la discussion sur la foi d'autre part, sont ténues et visiblement non maîtrisées.

D'autres anecdotes partagées par les enquêtés nous permettent de poursuivre dans ce sens. Ainsi, pendant le mois de décembre, participant B a lu à ses élèves des livres qui parlaient de fêtes de Hanoukka et de Di wali. Les participants B et C ont confirmé que cette activité avait bien initié une conversation sur les croyances et les traditions religieuses de chaque élève.

Il est intéressant de noter par contre que ces enseignants se tiennent à l'écart autant que possible des questions de foi quand celles-ci impliquent la religion catholique. En effet, lorsqu'on leur a demandé pourquoi ils n'avaient pas lu un livre sur la naissance de Jésus, participant B a évoqué la peur d'insulter quelqu'un ou de fâcher un parent. On remarque donc que les enseignants sont enclins à introduire du matériel pédagogique éduquant les élèves à l'hindouisme ou à la religion juive, mais qu'ils redoutent de faire la même chose pour la religion catholique. On constate donc une absence de cohérence qui peut

s'expliquer par le fait que les enseignants craignent qu'on leur reproche d'enseigner la foi chrétienne lorsqu'ils travaillent la culture et l'histoire religieuses avec leurs élèves.

4.3 Accommoder les demandes des familles : les défis et les solutions

Chaque enseignant a souligné qu'il existait des problèmes concernant la religion en salle de classe en lien avec les élèves qui ne pratiquent pas les fêtes religieuses et en lien avec l'implication des parents.

4.3.1 Les élèves qui ne pratiquent pas les fêtes religieuses

Dans le contexte pluriconfessionnel que sont les écoles, certains élèves ne célèbrent pas les fêtes religieuses, comme Noël et Pâques. Tel qu'énoncé dans la Loi scolaire (2017), certaines familles choisissent (et ont le droit) de ne pas participer aux activités organisées en salle de classe et dans toute l'école. Cette réalité amène les enseignants à préparer une activité différente qui n'évoque pas la fête religieuse pour ces élèves. Chaque participant à la recherche a partagé un exemple d'élève qui ne célébrait pas les fêtes. Les participants A et C ont dit qu'ils essayaient de préparer des leçons qui incorporaient tout de même les fêtes religieuses en question mais qu'ils changeaient les activités pour les élèves d'une confession religieuse autre et qui avaient demandé qu'on prenne les mesures prévues par la Loi scolaire. Par exemple, participant A a dit que pendant une activité portant sur l'Action de grâce où les élèves reproduisent un dindon à l'aide de leurs mains et de leurs pieds, elle propose que lorsque « les élèves tracent leurs mains et leurs pieds pour faire un dindon, l'élève qui ne célèbre pas, fait un papillon en (toujours) traçant ses mains et ses pieds ». L'élève peut alors faire la même activité que les autres; l'enseignante change

simplement le produit final. L'élève pourra ensuite écrire quelques phrases descriptives sur l'animal ou l'insecte reproduit. L'activité d'écriture, qui répond au programme d'étude de première année (Alberta Education, 1998), sera alors simplement modifiée puisque l'élève utilisera le même modèle et du vocabulaire descriptif similaire. Il s'agit alors d'une simple adaptation. Cependant, l'enseignant doit parfois faire des changements plus compliqués à une activité afin d'inclure ce même élève. La participante C a partagé l'exemple de substituer le « lutin sur l'étagère » pour « un petit oiseau ». L'activité du « lutin sur l'étagère » encourage les enfants à faire de bons choix et à être gentils pendant le temps de Noël. Le lutin écrit des lettres aux élèves chaque jour et leur demande parfois une réponse. L'enseignante propose cette activité pendant les leçons de français. En remplaçant le lutin par un oiseau, l'enseignante garde le même contenu mais, comme il n'y a plus de symbole de Noël, il n'est pas nécessaire pour l'enseignant de faire cette activité pendant la fête. On pourrait proposer l'activité pendant le mois de mars ou avril, afin de pouvoir incorporer le thème du printemps avec l'activité. Ceci pourrait être avantageux pour tous, puisque les élèves pourraient également faire le lien avec leur milieu. L'enseignante a ajouté que « c'était aussi amusant mais j'avais besoin de changer pour inclure tout le monde ». Il y a des enseignants qui modifient ainsi des fiches de travail et des textes au complet afin que l'élève puisse travailler le même concept que le reste de la classe. Cette démarche complique parfois l'activité pour l'enseignant et peut exiger beaucoup de temps supplémentaire. Toutefois, il s'agit simplement du rôle de l'enseignant que de modifier et différencier les activités de manière inclusive pour tous les élèves. La participant A a aussi mentionné que quand elle a une élève qui ne célèbre pas Noël, elle a tendance à ne pas décorer sa classe pour ne pas rendre cette élève mal à l'aise. Elle a dit que « parfois je

décore lentement pour voir comment il ou elle va réagir, mais je ne mets pas beaucoup de décorations ». On remarquera à cet égard que cette enseignante évite le dialogue avec la classe. Une solution possible serait de tout simplement avoir une discussion ouverte avec l'élève en question afin de mieux comprendre si les décorations le dérangent ou affecte son apprentissage. Pourquoi la religion est-elle en effet vue comme taboue par cette enseignante? Il est intéressant de noter combien un élève qui ne célèbre pas Noël ou Pâques peut affecter la façon dont les enseignants abordent le thème en salle de classe. Est-il légitime d'occulter la fête dès lors que l'enseignant pense qu'un élève pourrait en être froissé? Cette fête, cependant, ne doit pas nécessairement être célébrée en salle de classe. On peut enseigner les faits religieux et parler de l'histoire, des valeurs chrétiennes et de l'origine des symboles. Il ne s'agit pas d'ignorer la fête si on ne décore pas la salle de classe. Il semble que les enseignants ne fassent pas la distinction entre enseigner les faits religieux et le savoir aux élèves d'une part, et célébrer une fête religieuse en se laissant influencer par la foi d'autre part.

4.3.2 Le défi de la communication avec les parents

L'implication des parents dans la salle de classe peut être un grand avantage pour les enseignants. Certains parents aiment s'impliquer pour travailler avec les élèves, aider l'enseignante ou faire une présentation. Cependant, leur implication peut également entraîner des difficultés, comme l'ont soulevé les enseignants. Leur désir de retirer leur enfant d'une activité scolaire, la difficulté pour les enseignants de proposer un enseignement véritablement inclusif et encore l'absence d'un dialogue de qualité avec les parents peuvent poser problème. Comme ce sont les parents qui partagent les traditions

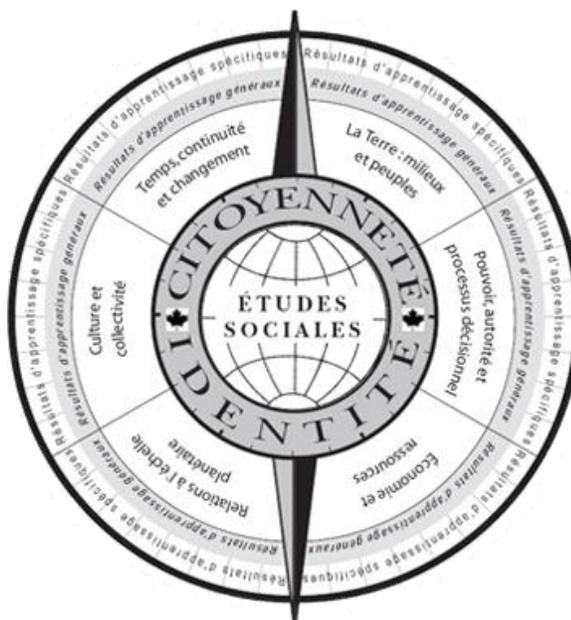
religieuses avec leurs enfants, il est évident qu'ils ont une grande influence sur les croyances religieuses de leurs enfants. Alors, quand un élève choisit de ne pas célébrer une occasion, c'est souvent à cause de l'influence des parents. Dans ces cas, on encourage l'enseignant de contacter les parents afin de mieux comprendre comment guider l'enfant pendant le temps de fêtes. La participant B a expliqué une occasion où elle avait une élève musulmane qui ne célébrait pas Noël. Quand elle a contacté la famille, on lui a dit que « they prefer that they (l'élève) don't participate in Christmas concerts but if on certain holidays they share their ideas ». L'enseignante a dit qu'elle trouvait difficile que les parents laissent leur enfant choisir les activités auxquelles elle voulait participer et que « this made it very confusing for me ». Elle ne savait pas quand elle devait modifier les activités pour cette élève. En fait, le problème découlait de la difficulté à planifier avec la famille. Il semble qu'une rencontre entre l'enseignante, les parents et l'élève avant le temps de fêtes aurait pu être avantageuse pour eux, et surtout pour l'élève. De même, les trois adultes auraient pu organiser un plan pour l'élève pendant l'unité; ainsi, les attentes de l'élève quant à son travail auraient été plus claires pour elle. Participant C a partagé un exemple d'un parent qui ne voulait pas que son enfant participe pendant une leçon de science. En troisième année, les élèves apprennent sur les roches et les minéraux et l'enseignant avait préparé une leçon sur les fossiles de dinosaures. Un parent était entré pour lire le texte de science afin de s'assurer qu'il n'y avait pas d'information sur les fossiles ou les dinosaures pendant l'unité. Selon les parents, leur religion n'est pas compatible avec l'idée de l'existence des dinosaures et ce parent ne voulait pas que l'enfant participe pendant cette leçon. Participant C avait alors préparé une différente activité pour cette élève, malgré que la leçon originale fût « une leçon exploratoire et amusante pour les

élèves ». Dans ce cas-ci, l'élève n'a pas appris le résultat d'apprentissage spécifique exigé par le programme d'études. L'attitude de ce parent avait alors empêché l'enfant d'avoir accès à des connaissances scientifiques importantes. Même si d'après la Loi scolaire les parents ont le choix de retirer leur enfant d'une activité comme telle, n'est-ce pas plus important que l'enfant acquiert ces connaissances? Lorsqu'on change un lutin pour un oiseau, le résultat d'apprentissage spécifique est tout de même atteint pour tous les élèves et les parents ne s'arrêtent pas sur le symbole « religieux », mais se concentrent plutôt sur le concept appris. Il est important d'avoir le support des parents à l'école, cependant la participante C a avoué qu'elle contactait les familles pour des conseils seulement quand elle savait déjà que celles-ci ne célébraient pas Noël ou pratiquaient une différente religion. Elle a ajouté qu'elle trouvait que « we should be running everything we teach by all parents because why should (one family's) values and beliefs be put above everyone else ».

4.4. Valeurs humanistes et valeurs religieuses: des frontières ténues

Chaque enseignant enseigne les valeurs humanistes à ses élèves. Ce sont des caractéristiques importantes qui servent à former de bons citoyens, ce qui est une habileté présentée dans le programme d'étude en études sociales.

Schéma (Alberta Education programme d'études : études sociales, 2006 p. 4)



Selon le programme d'études des études sociales de la maternelle à la sixième année, « L'interdépendance entre la citoyenneté et l'identité constitue la base des compétences et des résultats. L'objet des études sociales est de permettre à l'élève de :

- Respecter la dignité et appuyer l'égalité de tous les êtres humains. » (Alberta Education programme d'études : études sociales, 2006, p.4).

D'autres valeurs que le respect et l'égalité, comme le partage, le pardon, la collaboration et l'inclusion, sont très présentes dans des leçons de santé, d'éducation physique et de langue. Les enseignants comprennent qu'avant même d'enseigner la matière, il faut démontrer aux élèves comment bien s'entendre avec les autres. Surtout pendant le mois de septembre, les enseignants passent énormément de temps à établir une bonne routine et à parfaire la gestion de classe. Ces démarches permettent aux enseignants de mettre davantage l'accent sur le comportement positif des élèves et la capacité de bien s'entendre les uns avec les autres. Ainsi, pendant les mois qui suivent, ils peuvent minimiser les problèmes de comportement et maximiser le temps passé sur les concepts académiques.

Cependant, les valeurs humanistes étant la base des éléments qu'on retrouve dans plusieurs religions, un glissement vers le religieux est toujours possible. Dans chaque religion, on parle en effet d'aimer, de partager et de se pardonner les uns les autres. Cependant, ces valeurs sont importantes pour tous, peu importe les croyances religieuses des élèves et de leurs familles. Alors, est-il possible de les enseigner sans que le religieux n'intervienne? Et, si le religieux surgit, comment est-ce que les enseignants interrogés le traitent-ils?

Chaque participant à la recherche a affirmé qu'il n'avait aucun problème à enseigner les valeurs humanistes aux élèves, sans toucher à la religion. De même, la majorité des participants ont admis qu'ils n'avaient jamais fait le lien entre ces caractéristiques et le christianisme. Pour eux, ce sont simplement des valeurs nécessaires afin de bien fonctionner comme personne et comme citoyen. La participant A a partagé une activité qu'elle fait avec ses élèves de première année afin de leur enseigner les valeurs. Pendant ses leçons de santé, elle prépare souvent des jeux de rôles pour les élèves afin de démontrer comment on peut trouver une solution à un problème. Les jeux de rôle évoquent des problèmes qu'ont les élèves pendant la récréation ou en salle de classe. L'enseignante peut alors donner aux élèves des stratégies pour résoudre leurs difficultés eux-mêmes, sans qu'ils aient à impliquer un enseignant. Ces habiletés seront utiles tout au long de leur vie scolaire, et même après, la capacité de bien s'entendre avec les autres et résoudre des problèmes étant une compétence de vie nécessaire. L'enseignante a ajouté une partie de discussion après le jeu de rôle qui permet aux élèves de partager ce qu'ils font à la maison dans des situations similaires. Cette activité est excellente pour les élèves qui participent et pour ceux qui observent.

Parmi les valeurs humanistes évoquées par les enseignants notons le respect des savoirs et des perspectives autochtones. Ce point nous semble intéressant à souligner car il nous permet d'évoquer le rôle que doivent jouer les écoles dans le processus de réconciliation avec les populations autochtones entamé par la société canadienne suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir, déclare que « pour que la réconciliation se fasse, il va falloir que la société canadienne s'engage à agir » (Commission de Vérité et de réconciliation du Canada, 2015, p.410). La participant A a mentionné que le cours d'études sociales à l'élémentaire permettait aux enseignants de toucher à la culture et aux traditions des autochtones. Elle en profite en lisant des livres racontant des histoires (non fictives) qui explorent différentes traditions et perspectives sur le monde. Elle a expliqué que « Ceux-ci ouvrent souvent la discussion du genre « ces gens croient, mais nous croyons ». Dans le cadre de la pédagogie de la réconciliation, on tend pourtant à penser à l'inclusion des perspectives autochtones dans notre système de savoir comme une richesse, plutôt que d'opposer le « nous » et le « eux ». Les croyances et perspectives autochtones sont, de plus, pas nécessairement liées à la religion. Plusieurs des premières nations que l'on retrouve en Alberta sont en effet chrétiennes, tout en ayant différentes perspectives sur le monde. Intégrer ces perspectives permet ainsi d'enseigner aux élèves le respect, les croyances de tout le monde, ainsi que la richesse de perspectives différentes sur le monde qu'il est possible de comparer et d'explicitier. L'enseignante en question a continué en affirmant que « c'est les traditions (qu'elle enseigne en lien avec les peuples autochtones) mais c'est encore les traditions avec les autres religions ». Cette remarque nous renvoie donc de nouveau au manque de

connaissances des enseignants quant à la distinction entre l'enseignement de différentes religions et l'enseignement de différentes perspectives ou différents modes de connaissance du monde. Ceci est d'autant plus intéressant que l'enseignante tâche d'inclure les peuples autochtones dans son enseignement, mais ne le fait qu'en lien avec des aspects perçus comme religieux, ce qui la met mal à l'aise par ailleurs. Participant A a en effet partagé sa conviction que « jamais à une école publique on devrait se mettre en avant de la classe et enseigner la doctrine de la religion ». Il est évident alors que cette enseignante ne connaît pas la nuance entre l'enseignement de la foi et l'enseignement des savoirs qui peut faire partie d'une nécessaire éducation interculturelle.

Enfin, notons que l'école publique où enseignent les participants accorde énormément d'attention aux valeurs humanistes. La participante C, en particulier, a expliqué qu'une valeur différente est choisie chaque mois par l'école, et qu'on encourage les élèves d'appliquer celles-ci dans leur vie quotidienne. Ces valeurs sont enseignées tout au long du mois pendant les annonces du matin, les cours de santé et les assemblées dans le gymnase. Elle a ajouté que « L'administration partage des livres, des vidéos et des ressources avec tous les enseignants ». Cette stratégie permet alors de mieux répondre aux besoins de chaque niveau scolaire. La participant C a remarqué que les élèves devenaient plus conscients de non seulement les émotions des autres, mais aussi des leurs. Ces valeurs, comme l'honnêteté, l'empathie et le respect, deviennent plus évidentes chez les élèves de l'école, et ce sans que la religion n'interfère en rien, ce qui indique bien que si les frontières entre perspectives religieuses et humanistes sont parfois minces, elles peuvent être maintenues et ce, à l'échelle d'une école entière.

Conclusion

De l'analyse de nos données, il apparaît très clairement qu'il peut être très difficile pour les enseignants de gérer la diversité religieuse dans les salles de classe des écoles publiques. Cependant, il semble que ce problème se pose avec plus d'acuité pendant les temps de fête, comme Noël et Pâques. Dans ces cas, on remarque que les élèves aiment partager leur vie personnelle avec leurs amis et leur enseignant, ce qui amène le sujet des croyances et des traditions religieuses dans la salle de classe. L'enquête de terrain montre que les participants à la recherche semblent tous ouverts à inclure ces aspects de la vie de leurs élèves, par intérêt et respect pour ces derniers, lorsque la discussion et le calendrier religieux amènent le sujet dans la classe. Cependant, nos données et notre analyse indiquent aussi que les enseignants ne semblent pas toujours au clair quant à la différence entre l'enseignement de la foi et l'enseignement des faits religieux. De plus, ils ne semblent pas toujours relier l'enseignement sur les religions à des savoirs curriculaires autre que par le respect des opinions de chacun. Si les enseignants sont ouverts à inclure la religion de façon ponctuelle, ils semblent finalement peu outillés pour le faire de manière assurée et reliée à la fois à la mission de l'école et au curriculum. La recherche pointe donc le manque de formation initiale et continue des enseignants pour ce qui est du traitement des questions religieuses dans le cadre des écoles publiques. En conclusion, nous aimerions souligner qu'il est essentiel de bien faire comprendre aux élèves et aux enseignants que l'éducation à la foi religieuse ne figure pas dans le mandat des écoles publiques, justifiant ainsi les politiques éducatives en place dans l'enseignement non confessionnel. Toutefois, l'éducation de citoyens dotés d'une bonne culture générale, équipés pour s'adapter au multiculturalisme contemporain et à l'univers mondialisé, implique des savoirs sur les

religions qui ne devraient pas être tabous dans les écoles. Enfin, comme l'indiquent les enseignants rencontrés dans cette recherche, inclure les élèves et leur manifester du respect et de l'attention dans le souci de valoriser chacun sont des démarches qui invitent la création d'espaces de dialogue interpersonnel où chacun peut partager ses connaissances, habitudes et croyances sans être pour autant en mesure de les imposer. Là encore, pour offrir un espace de dialogue respectueux et « sécuritaire », la formation des enseignants est un maître-mot. La recherche démontre d'ailleurs à de multiples endroits que le cadre législatif même de la Loi scolaire de l'Alberta garantissant le respect des religions tend à être ignoré. Notre recherche invite ainsi les acteurs éducatifs chargés de la formation initiale et continue des enseignants à intégrer la dimension de la diversité religieuse dans l'enseignement, au-delà des cours visant à enseigner le religieux dans les écoles confessionnelles.

RÉFÉRENCES

Alberta Education (1998). Program of Studies: French Language Arts- Immersions (M-12). Retrieved from

<http://www.learnalberta.ca/ProgramOfStudy.aspx?lang=en&ProgramId=952569#>

Alberta Education (2006). Programmes d'études : Études sociales de la maternelle à la douzième année. Retrieved from https://education.alberta.ca/media/3273012/etudes-sociales_m_6.pdf

Alberta Education website (2017). School Authorities, Retrieved from

<https://education.alberta.ca/school-infrastructure/schools-and-authorities/>

Alberta Government (2015). Charter Schools Handbook. Retrieved from

<https://education.alberta.ca/media/3227599/charter-schools-handbook-september-2015.pdf>

Baubérot, J. (2007). *Les laïcités dans le monde*. Paris, PUF, coll. « Que-sais-je ? »

Commission de Vérité et de réconciliation du Canada. (2015). *Honorer la vérité,*

réconcilier pour l'avenir. Sommaire du rapport final. Tiré de www.trc.ca

D'Amico, L. and Jacquet, M. (2016). Religious Diversity and Inclusion: Policy and Accommodation Practices in British Columbia's Secular School System. *Canadian Journal of Education* 39-2

Edmonton Public School Board (2013). District Strategic Plan 2014-2018 Overview. Retrieved from <https://www.epsb.ca/ourdistrict/results/strategicplan/>

French Language Services Branch (2002). Francophone Governance Implementation Handbook, Alberta learning. Retrieved from https://education.alberta.ca/media/563442/francophone_governance_implementation_handbook.pdf

Gouvernement du Canada (2017). *Loi Constitutionnelle de 1982 : Charte Canadienne des droits et libertés*. Retrieved from <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-15.html>

Gravett, S., Hulsether, M. and Medine, C. (2011). *Rethinking the Christian Studies Classroom: Reflections on the Dynamics of Teaching Religion in Southern Public Universities*. *Teaching Theology and Religion* (14) 2, 153-166.

Guo, Y. (2011). Perspective of Immigrant Muslim Parents Advocating for Religious Diversity in Public Schools. *Multicultural Education*. Winter 2011, 55-60

Guo, Y. (2012). Diversity In Public Education: Acknowledging Immigrant Parent

Knowledge. *Canadian Journal of Education* 35(2), 120-140.

Haynes, C. (2012). *Getting Religion Right in Public Schools*. Kappan Magazine 93(4), 8-14.

Jacquet, M. (2009). La dimension marginale de l'inclusion de la diversité ethnique à l'école : l'exemple de la Colombie-Britannique. *Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada*. 96-113. Retrieved from :

<http://eds.a.ebscohost.com/login.ezproxy.library.ualberta.ca/eds/pdfviewer/pdfviewer?vid=3&sid=41fad509-27c2-4b74-95b1-33697d2148ad@sessionmgr4002&hid=4110>

McKenna, U. and Miller, J. (2011). Religion and religious education: comparing and contrasting pupils' and teachers' views in an English school. *British Journal of Religious Education* 33(2), 173-187

Province of Alberta (2015). Alberta Bill of Rights: Revised Statutes of Alberta 2000

Chapter A-14, Alberta's Queen Printer. Retrieved from

www.qp.alberta.ca/documents/Acts/A14.pdf

Province of Alberta (2015). Alberta Human Rights Act: Revised Statutes of Alberta 2000

Chapter A-25.5, Alberta's Queen Printer. Retrieved from

www.qp.alberta.ca/documents/Acts/A25P5.pdf

Province of Alberta (2015). Freedom of Information and Protection of Privacy Act: Revised Statutes of Alberta 2000 Chapter F-25, Alberta's Queen Printer. Retrieved from <http://www.qp.alberta.ca/documents/Acts/F25.pdf>

Province of Alberta (2017). *School Act: Revised Statutes of Alberta 2000 Chapter S-3*, Alberta Queen's Printer. Retrieved from <https://open.alberta.ca/dataset/d119dba4-36cd-4e41-927b-b436fb2e75b1/resource/b92e2742-6dcc-469f-a90e-260d66b3fa11/download/guidetoed2016.pdf>

Statistics Canada (2016). Immigration and Ethnocultural Diversity in Canada: Religions in Canada. Retrieved from <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-010-x/99-010-x2011001-eng.cfm#a6>

Willaime, J-P. (2007). *La laïcité au miroir de l'Europe*. SPIRALE - Revue de Recherches en Éducation, 39, 139-150. Retrieved from : http://spirale-edu-revue.fr/IMG/pdf/WILLAIME_Jean-aul_La_laicite_scolaire_au_miroir_de_l_Europe_-_Spirale_39_2007_.pdf

Williams, K. (2007). Religious Worldviews and the Common School: The French Dilemma. *Journal of Philosophy of Education* 41(4), 675-692.